



SODEC
Québec

TRANSMISSION PAR COURRIEL SEULEMENT

Montréal, le 11 mai 2018



Courriel :

Objet : Demandes d'accès
Réf. : 2018-001 et 2018-002



La présente a pour objet le suivi de vos demandes d'accès reçues les 10 et 11 avril 2018 visant à obtenir les informations suivantes :

- **[Dossier 2018-001] :**
Tout document qui détaille les films ayant redonné de l'argent à la SODEC via les «récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière», et ce, pour les années 2015-2016 et 2016-2017.
Vous trouverez dans l'annexe 1 ci-jointe la liste des récupérations sur investissements pour les années 2015-2016 et 2016-2017.
- **[Dossier 2018-002] :**
Tout document qui détaille l'argent que les films/projets de la liste suivante ont redonné à la SODEC par les «récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière» ou tout autre type de retour d'argent qu'un projet peut avoir généré pour la SODEC (données ventilées par film et par année si disponible).



2017

De père en flic 2
Bon Cop Bad cop 2
Le trip à trois
Junior majeur
Ballerina
Les rois mongols
Un sac de billes
Goon : le dernier des durs à cuire
Les affamés
Ceux qui font les révolutions...
Louise en hiver
X Quinientos

2015

La guerre des tuques 3D
Le mirage
La passion d'Augustine
Paul à Québec
Brooklyn
Guibord s'en va-t-en guerre
Elephant Song
Félix et Meira
After the Ball
Corbo
Endorphine
Tokyo fiancée
Les démons
Le scaphandrier

2016

Les 3 p'tits cochons 2
Votez Bougon
1:54
Juste la fin du monde
Les mauvaises herbes
Le fils de Jean
Two Lovers and a Bear
The Girl King
Fatima
Le cœur régulier
Mon ami Dino
Pays
Avril et le monde truqué
Père fils thérapie

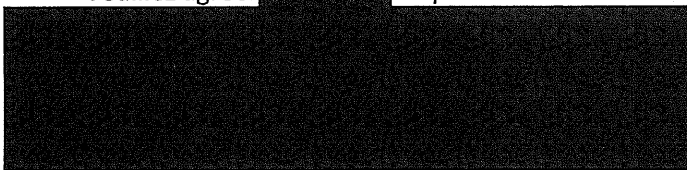
2014

Mommy
1987
La petite reine
Les maîtres du suspense
Le coq de St-Victor
Le règne de la beauté
Tom à la ferme
Enemy
Tu dors Nicole
The Grand Seduction
Dr. Cabbie

Nous vous joignons en annexe 2 la liste des projets pour lesquels une récupération sur investissement s'est effectuée en vertu des programmes d'aides financières.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer  l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Nathalie Rolland,
Conseillère juridique

p.j. 3

